

> Communiqué de presse

Contact

Olivier Youinou
06 09 97 20 87

SUD Santé AP-HP et la Commission Médical d'Etablissement convergent : Refus des diktats imposés par les tutelles !

Réunie ce jour la commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP a voté contre le plan global de financement pluriannuel 2018-2022. La contrainte budgétaire et les efforts demandés une fois encore à l'institution mettraient selon la représentation médicale en danger la sécurité et la qualité des soins.

SUD Santé AP-HP se félicite de ce positionnement, considère que pour la première fois l'instance médicale refuse le diktat imposé par les tutelles et mesure le pas effectué. Le syndicat a par ailleurs bien conscience des limites même de cette instance mais apprécie l'acte symbolique.

Pour autant les symboles ne suffiront pas pour amorcer le changement de paradigme nécessaire aujourd'hui, si l'objectif est de garder un hôpital public qui sache allier encore excellence et proximité. Le cadre imposé par le ministère et l'agence régionale de santé d'une augmentation de l'activité de 2,5%, d'une maîtrise de la masse salariale à 0,7% d'augmentation, d'une baisse des dotations de l'état de 64 millions d'euros, est tout simplement irréalisable sauf à couper franchement dans les effectifs. Cela, les représentants des personnels médicaux et non médicaux ne l'acceptent plus.

La convergence de nos intérêts est dans le contexte possible, tant mieux. Le « Tous Ensemble » reste pour SUD Santé la condition essentielle pour ouvrir les portes, ne nous en privons pas.

Le syndicat appelle de ses vœux une expression commune du refus de la contrainte et oeuvrera en ce sens en comité technique d'établissement central le lundi 11 décembre 2017. Refuser la feuille de route n'est que le premier acte de la résistance, mais au moins il l'engage !

Paris, le 5 décembre 2017